



**Direction Générale Adjointe  
de l'Enfance, des Sports et de la Culture  
Direction Petite Enfance et des Familles**

■ 04 42 77 63 56

✉ dgaesc.dpe@ville-vitrolles13.fr

Jours et horaires d'accueil du public

Du lundi au vendredi

De 8h30 à 12h00 et 13h30 à 17h00

### **PROCÉDURE D'INSCRIPTION EN CRÈCHE**

#### **PRÉ-INSCRIPTION**

La pré-inscription doit être effectuée auprès d'un établissement d'accueil municipal au maximum un an avant la date d'entrée demandée.

**Pour cela vous prendrez rendez-vous avec la Direction de l'établissement.**

**LA DATE ET LE DOSSIER DE PRE-INSCRIPTION SERONT PRIS EN COMPTE A LA RECEPTION DE L'INTEGRALITE DES DOCUMENTS DEMANDES.**

**LE DOSSIER SERA DATE ET SIGNE PAR LES PARENTS AVEC LA MENTION « LU ET APPROUVE ».**

Elle doit être confirmée tous les deux mois auprès du secrétariat Petite Enfance (**Tél. 04.42.77.63.56**) ou par mail à : [dgaesc.dpe@ville-vitrolles13.fr](mailto:dgaesc.dpe@ville-vitrolles13.fr)

Vous signalerez également toute modification (adresse, téléphone, les jours demandés, etc...).

**Sans confirmation régulière, le dossier est radié au terme de 4 mois.**

#### **PIÈCES À FOURNIR**

**Identité des parents :**

- Photocopie de la carte d'identité ou du passeport, ou photocopie du livret de famille complet (parents/enfants à charge)

**Identité de l'enfant :**

- Certificat de grossesse ou extrait d'acte de naissance ou livret de famille.

**Attestation CAF du mois en cours**

**Justificatifs de domicile**

- Photocopie d'un justificatif de domicile à Vitrolles datant de moins de 3 mois.

**Pour les familles hébergées à Vitrolles, la personne qui héberge doit fournir :**

- Photocopie du justificatif de son domicile et de sa carte d'identité
- Une déclaration sur l'honneur d'hébergement

**Justificatifs de revenus :**

- Dernier bulletin de salaire de chaque parent
- Si les parents ne sont pas salariés : fournir une photocopie des relevés France TRAVAIL ou une attestation de fin de droits ou un justificatif de formation (carte d'étudiant, certificat de scolarité...)

.../...

## A L'ADMISSION DE L'ENFANT

La Direction de l'établissement prendra contact avec les parents pour établir l'inscription et régler les modalités d'accueil de leur enfant.  
L'inscription est définitive quand le dossier administratif est complet.

## SI L'ACCUEIL NE PEUT SE FAIRE

La famille est avisée par courrier et le dossier est maintenu en attente, sous réserve d'une confirmation par la famille, renouvelée tous les deux mois.

Multi-accueil collectif	
Auguste Renoir Quartier des Plantiers Rue Martin Luther King	04.42.77.94.82
Les Petits Robinsons 2 Allée de la Pinède	04.42.77.63.96
La Plaine 46, avenue Jean Moulin	04.42.77.94.80
Lou Pitchoun Avenue du 8 mai 1945 Quartier de la Tuilière	04.42.77.95.77
Moulin de la Frescoule Avenue de Lattre de Tassigny La Frescoule	04.42.79.72.22
Multi-accueil familial	
Le Nid 46 bis avenue Jean Moulin	04.42.77.94.81